

Vérifier sa situation électorale

Tout Français(e) établi(e) hors de France peut, avec son numéro d'identification consulaire (NUMIC), se connecter au guichet d'administration électronique sur le site www.monconsulat.fr pour se remémorer sa situation électorale et le cas échéant la modifier.

Qu'est ce que le NUMIC ?

Dans le souci de mieux servir les ressortissants français résidant à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères a créé, en accord avec la Commission nationale Informatique et Liberté, un registre unique des Français établis hors de France. L'intérêt de ce fichier est de permettre, en cas de déménagement d'un pays à l'autre, le transfert de l'ensemble du dossier d'un ressortissant français du poste diplomatique et consulaire dont il dépendait vers celui de sa nouvelle résidence. Il permet aussi au ministère des Affaires étrangères, en cas de crise mettant en péril la sécurité des Français dans une région du monde, de disposer directement de la liste des ressortissants français établis dans cette région.

Dans le cadre de cette réforme, le ministère des Affaires étrangères entend aussi développer l'administration électronique des Français de l'étranger. Il s'agit d'augmenter le nombre de démarches qui pourront se faire par courrier électronique. Une telle évolution est de nature à faciliter les démarches de ceux de nos compatriotes qui ne peuvent pas se déplacer, ont peu de temps disponible ou n'habitent pas à proximité du consulat.

Pour permettre ces démarches, chaque Français inscrit dans un consulat se voit attribuer un numéro d'identification consulaire (NUMIC). Ce numéro est personnel, unique et définitif. Il convient donc de le retenir et de le garder confidentiel.

Où trouver son NUMIC ?

Ce numéro figure, depuis juin 2007 **sur la carte consulaire** valable 5 ans remise lors de l'inscription au Registre des Français établis hors de France.

Le NUMIC a 8 chiffres. Si le vôtre n'en a que 7, il convient de rajouter un zéro (0) devant.

En cas de perte ou d'oubli de votre NUMIC, vous pouvez le redemander au poste consulaire auprès duquel vous êtes inscrit :

- soit en vous présentant personnellement au poste consulaire,
- soit par lettre en indiquant vos nom, prénoms et date de naissance et en joignant la copie de votre passeport ou de votre carte nationale d'identité,
- soit par courriel en indiquant vos nom, prénoms et date de naissance en joignant une copie scannée de votre passeport ou de votre carte nationale d'identité.